



## INTERPELLATION

**Auteur** Dionys Fumeaux, UDC, et Patricia Constantin, AdG/LA  
**Objet** Que fait la police?  
**Date** 14.06.2016  
**Numéro** 3.0269

---

Tirant la leçon des différents communiqués émanant de la police cantonale et des gérants du tsunami, je souhaite des réponses objectives, transparentes aux questions suivantes.

1. Comment peut-on émettre des communiqués de la police cantonale qui présentent de l'un à l'autre des contradictions?
2. Comment peut-on affirmer que les explications des gérants et celles d'autres personnes assermentées sont contradictoires?
3. Le mode d'intervention dans ce genre de situation est-il défini dans la formation ou est-il laissé à l'appréciation du chef de l'unité?

(observation discrète ou intervention immédiate en force)!

L'unité mobile en service dans la nuit du samedi suivant – 21 mai – a vécu une situation semblable, mais son attitude, en collaboration avec les «piquets» de la police municipale a évité tout débordement.

### **Conclusion**

Cette situation contradictoire apporte du discrédit.

Il est nécessaire d'obtenir des réponses objectives et réalistes afin que le travail de la police ne soit pas discrédité.